

Tennis

Lieux de pratique :

Ligue Régionale de Tennis – Quartier Petit Manoir – 97232 Le Lamentin

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 10e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Tournois

Tournois par équipes : Une équipe comprend 2 joueurs minimum et 4 joueurs maximum.

3 catégories : masculin, féminin et mixte

Article 4 : Principes

1. Le tournoi se déroule sur trois journées.
Chaque rencontre se déroule de la façon suivante :

Hommes : - Simple H1	Dames : - Simple D1	Mixte : - Simple H
- Simple H2	- Simple D2	- Simple D
- Double H	- Double D	- Double mixte
2. Les équipes engagées sont réparties en poules par tirage au sort. En fonction du nombre d'entreprises participantes, il peut être créé une poule unique
3. Les matchs se jouent au temps et au nombre de jeux gagnés. 10 minutes d'échauffement, 45 minutes de match et 5 minutes pour nettoyer et libérer le court.
4. A l'intérieur de chaque poule, le classement se fait de la façon suivante :
 - 3 points si victoire 3-0 après les 3 matchs
 - 2 points si victoire 2-1 après les 3 matchs
 - 1 point si défaite 2-1 après les 3 matchs
 - 0 point si défaite 3-0 après les 3 matchs
 - -1 point par match forfait
5. En cas d'égalité de points au classement entre 2 équipes, le résultat de la rencontre les ayant opposées les départage.
6. En cas d'égalité de points au classement entre 3 équipes et plus, le classement est déterminé selon les critères suivants :
 - a) Le nombre de points ayant été marqué lors des rencontres directes entre les équipes concernées.
 - b) La différence entre le nombre de jeux gagnés et le nombre de jeux perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
 - c) Un tirage au sort

Article 5 : Arbitrage

1. Les rencontres peuvent s'effectuer en auto-arbitrage
2. Pour des raisons de convivialité, dans le cas où une équipe n'aurait pas un nombre suffisant de remplaçants le jour de l'épreuve, il est possible de remplacer un joueur blessé par un joueur issu d'une autre équipe (du même club ou non). Cependant, ce remplacement **doit être autorisé** par le responsable de l'équipe rencontrée et le responsable de l'équipe d'où le joueur provient. Tout cela en présence d'un officiel de l'épreuve afin d'éviter d'éventuelles contestations d'après-match.
Pour des raisons d'équité sportive, le match auquel aura participé le remplaçant extérieur, sera **obligatoirement** perdu (score similaire à un forfait)
3. Pour toute rencontre jouée sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite

4. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel de la FFSE est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes les décisions en conséquence.

Article 6 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Tennis**
2. Le jeu est disputé avec des balles homologuées fournies par l'organisation
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation)